

ARRÊTÉ N°2023/065
PORTANT PERMISSION DE VOIRIE
ET DE CIRCULATION/ STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune d'Ercé-Près-Liffré

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté n°176 du 22 septembre 2022,

Vu l'arrêté n°2023/004 du 21 janvier 2023

Vu la demande de l'entreprise SNAT pour des travaux de réparation de fourreaux Telecom « 1 impasse des Doves »

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

ARRETE :

Article 1

Les bénéficiaires sont autorisés à occuper le domaine public pour la réparation de fourreaux Telecom « 1 impasse des Doves » du 13 novembre au 1^{er} décembre 2023.

Article 2

Les dispositions suivantes pourront être prises au droit des chantiers visés à l'article 1 :

la circulation pourra être alternée par panneaux B15 et C18, la vitesse pourra être limitée à 30 km/h, le dépassement et le stationnement seront interdits.

Article 3

Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4

Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

L'entreprise en charge des travaux devra une réfection définitive de la chaussée avec 6cm de BBSG 0/10, sur une sur largeur de plus de 0.10m de part et d'autre de la tranchée. Un test de compactage devra être fourni afin de garantir un bon compactage.

Article 5

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise au SDIS de Liffré et au Commandant de Gendarmerie de Liffré.

Fait à Ercé-près-Liffré,

Le 09 novembre 2023

Le Maire,

Bertrand CHEVESTRIER

